



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

APRÈS L'ÉLECTION TPE?

L'ACTION SYNDICALE CONTINUE

L'élection TPE (Très petites entreprises) vient de prendre fin. Nous n'en avons pas encore les résultats, mais nous savons que la participation aura à nouveau été très faible (de l'ordre de 5%). Déjà, lors de la première édition, en 2012, elle avait à peine dépassé 10%. Elle était tombée à 7% en 2016, la participation ayant alors souffert du décalage au dernier moment de la période du scrutin (de début décembre, elle avait été déplacée au 30 décembre 2016 – 13 janvier 2017). Cette année, la préoccupation dominante liée à la situation sanitaire, les restrictions de circulation et de réunion, les fermetures de nombre de TPE (hôtels, cafés, restaurants, entreprises du spectacle, de l'événementiel, activités touristiques,...) ont ajouté à la difficulté de cette élection. Autre difficulté, pour être électeur en mars 2021 il fallait être salarié d'une TPE en décembre 2019! Il nous

est ainsi arrivé fréquemment de rencontrer des salariés de TPE qui n'étaient pas inscrits ou qui n'ont pas reçu leur matériel de vote faute de coordonnées à jour. À cela s'ajoute l'absence de promotion publique conséquente de l'élection. Qui en a entendu parler sur les chaînes de télévision et de radio aux heures de grande écoute, à l'exception de quelques spots publicitaires?

Elle souffre plus largement de son caractère artificiel : elle n'a en effet d'autre objet que de finaliser le cycle de la représentativité syndicale. L'élection ne conduit pas à une représentation de proximité effective, à la différence de l'élection de représentants du personnel dans les entreprises de plus de 11 salariés – elle-même, au demeurant, dénaturée depuis les

ordonnances de 2017 qui ont supprimé les délégués du personnel, les CE et les CHSCT, fusionnés dans l'instance unique CSE.

La confédération FO a cependant mobilisé ses militants, sur le terrain, afin de sensibiliser les salariés concernés à l'importance de l'action syndicale (affichage et distribution directe d'information quand c'était possible, site Internet et réseaux sociaux). Pas seulement au dernier moment, en perspective de l'élection : ainsi, depuis 2011, la confédération a mis en place le site Internet www.inFO-TPE.fr, interactif, destiné aux salariés des TPE sur leurs situations précises et les questions quotidiennes auxquelles ils sont confrontés, en coordination avec nos fédérations en charge des conventions collectives et des droits et garanties spécifiques qu'elles y négocient. Nos unions départementales, nos unions locales, nos conseillers du salarié et défenseurs syndicaux

Associer les salariés des TPE et du particulier employeur à notre action

sont en permanence sur le terrain et répondent chaque jour aux sollicitations de salariés isolés. Cette élection ne sera pas représentative de la réalité de l'action syndicale. Nous avons mis en garde, dès 2008, lors de la réforme de la représentativité syndicale, contre un processus essentiellement basé sur l'élection, qui conduit les syndicats à être en campagne électorale permanente.

Pour autant, nous entendons poursuivre notre mobilisation, améliorer notre organisation afin de parvenir à mieux associer les salariés des TPE et du particulier employeur à notre action, les convaincre d'y adhérer plus nombreux et de ne pas attendre le dernier moment quand il y a une question sans réponse ou un conflit.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr